

Évaluation actuarielle au 31 décembre 2024

Le tableau suivant présente la situation financière de capitalisation du RRUQ au 31 décembre 2024, comparativement à celle au 31 décembre 2023 :

	31 décembre 2024 (millions \$)			31 décembre 2023 (millions \$)		
	Compte général	Réserve PED*	Total	Compte général	Réserve PED*	Total
Actif	5 998	461	6 459	5 263	419	5 682
Passif	(5 952)		(5 952)	(5 356)		(5 356)
Surplus/(déficit)	46	461	507	(93)	419	326

Degré de capitalisation	108,5 %	106,1 %
Taux de rendement espéré	5,54 %	5,55 %

* PED : provision pour écarts défavorables

Le RRUQ était en situation de surplus selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024. En vertu du Règlement du RRUQ et de la Politique de financement, le surplus disponible permet de garantir une indexation future à 75 % de l'indice d'augmentation des rentes pour les rentes accumulées de 2005 à 2017 de tous les membres du Régime. Une fois les améliorations octroyées, il demeure un surplus de 46 M\$ au compte général en date du 31 décembre 2024. En vertu des règles de financement, ce surplus ne peut être utilisé dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024.

Le tableau suivant présente la répartition du taux de cotisation salariale qui sera en vigueur le 1^{er} janvier 2026, comparée avec celle en vigueur en 2025, en pourcentage du salaire ajusté*.

	Cotisation salariale 2026 (% du salaire ajusté*)	Cotisation salariale 2025 (% du salaire ajusté*)
Cotisation d'exercice	8,79 %	8,55 %
Cotisation de stabilisation	0,77 %	0,78 %
Cotisation d'équilibre	S. O.	0,30 %
Total	9,56 %	9,63 %

* Le salaire ajusté est le montant sur lequel la cotisation salariale est calculée. Il est égal au salaire réduit de 25 % du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec (71 300 \$ en 2025).

Finalement, le tableau suivant présente la situation financière de solvabilité du RRUQ au 31 décembre 2024, comparativement avec celle au 31 décembre 2023 :

	31 décembre 2024 (millions \$)	31 décembre 2023 (millions \$)
Actif	6 446	5 669
Passif	(6 595)	(5 976)
Surplus/(déficit)	(149)	(307)
Degré de solvabilité	97,7 %	94,9 %

Le degré de solvabilité du RRUQ est appliqué lors de l'acquittement des prestations payées sous forme de sommes forfaitaires à la suite de cessations de participation au RRUQ.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Secrétariat du RRUQ au 418 654-3850, ou sans frais au 1 888 236-3677, ou par courriel à services-participants@rruq.ca.

Si votre demande comporte des renseignements personnels, veuillez nous joindre par la messagerie électronique offerte dans Mon Dossier ou par téléphone.

Le Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec
Le 7 novembre 2025